



# Conditions générales

## Ateliers en forêt pour enfants

### Lieu

Les ateliers pour les enfants ont lieu à la forêt de Mézières (FR). L'adresse exacte vous sera communiquée dans votre confirmation d'inscription.

### Horaire

Les ateliers ont lieu de 14h00 à 17h00.

### Dates

Les ateliers en forêt ont lieu tous les premiers mercredis après-midi du mois.

#### 2021

1<sup>er</sup> septembre, 6 octobre, 3 novembre, 1<sup>er</sup> décembre.

#### 2022

12 janvier, 2 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai, 1<sup>er</sup> juin, 6 juillet.

### Goûter

Chaque enfant emporte son goûter avec lui (Cf. Quelques suggestions).

### Tarif

60 CHF par enfant de septembre 2021 à juillet 2022

Le paiement des mensualités se fait d'avance, au début de chaque mois. Les ateliers ont lieu par tous les temps hormis s'il y a des risques d'orage ou de vent tempétueux. Dans ce cas, l'atelier est reporté à une date ultérieure.

### Inscription

Retourner le « Formulaire d'inscription » dûment rempli :

- Par courriel à : [contact@enfantsdelaterre.ch](mailto:contact@enfantsdelaterre.ch)
- Ou par courrier à : Enfants de la Terre – Michaela Weber, rue de l'Église 75, 1680 Romont.

---

FORMATION MONTESSORI & ATELIERS EN FORÊT  
WWW.ENFANTSDELATERRE.CH

Enfants de la Terre, Michaela Weber, rue de l'Église 75, 1680 Romont (FR) - Suisse  
026 652 81 25  
[contact@enfantsdelaterre.ch](mailto:contact@enfantsdelaterre.ch)

Illustrations inspirées des dessins de Delphine Fiore / Illustrations © 2019 Enfants de la Terre, Michaela Weber

Vous recevrez ensuite une confirmation d'inscription. Jusqu'à cette dernière, l'inscription reste sans engagement pour les deux parties.

Les assurances maladies, accidents et RC des enfants sont à la charge des parents.

## Païement

Le paiement est à effectuer par bulletin de versement ou par E-Banking sur le compte :

Alternative Bank Schweiz AG  
4061 Olten 1 Fächer  
**CH07 0839 0034 7974 1000 7**  
Enfants de la Terre – Michaela Weber  
Rue de l'Église 75  
1680 Romont (FR) - Suisse

## Retard

En cas de retard le jour de l'atelier, merci d'informer Michaela Weber au : 079 / 692 11 65

## Maladie

En cas de suspicion d'une maladie « infectieuse et/ou transmissible » nous vous demandons de ne pas emmener votre enfant à l'atelier en forêt si vous présentez un des signes et/ou symptômes suivants :

- Diarrhée (plusieurs fois dans les dernières 24h)
- Vomissement (plusieurs fois dans les dernières 24h)
- Toux sévère et productive avec des difficultés respiratoires
- Suspicion de conjonctivite
- Fièvre (au-delà de 37,5°)
- Atteintes cutanées non protégées ou inhabituelles
- Suspicion d'infection parasitaire de poux, etc.
- Douleur à la gorge et difficultés de déglutition
- Toutes autres maladies pouvant être transmissibles

## Modification des conditions générales

Ces conditions générales ont été établies le 10 juin 2021 et peuvent subir des modifications.

